



Région académique



Echanges et actions de formation à l'étranger année scolaire 2018-2019

Enseignants du **2nd degré**
[BOEN n°35 du 19 octobre 2017](#)



Oct.
2017

DISPOSITIFS	PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	Procédure de candidature	Date limite de dépôt du dossier
CODOFIL	<p>Les postes sont ouverts aux enseignants titulaires ou non de l'enseignement privé sous contrat. Les enseignants titulaires doivent être certifiés, agrégés et assimilés. des disciplines suivantes : lettres, histoire et géographie, mathématiques, sciences physiques et chimiques, sciences et vie de la terre, langues vivantes étrangères, éducation physique et sportive, arts plastiques et musique.</p> <p>Les candidats enseignants titulaires du MENESR doivent justifier de cinq ans d'ancienneté et d'un minimum de deux ans de services effectifs en tant que titulaire dans le corps pour lequel le détachement est sollicité.</p> <p>Les candidats non titulaires du MENESR doivent justifier de trois années d'expérience professionnelle.</p> <p>Ce programme s'adresse également aux candidats justifiant d'une maîtrise ou d'un master FLE.</p>	Permettre aux professeurs de français langue étrangère de parfaire leur pratique professionnelle.	<p>Une année scolaire, renouvelable deux fois.</p> <p>A l'annexe 5 du BO n°35 du 19 octobre 2017, les candidats trouveront des informations relatives aux conditions de rémunération et d'imposition ainsi que des r e c o m m a n d a t i o n s complémentaires sur le détachement.</p>	<p>Transmission par courriel et format papier par la voie hiérarchique pour les enseignants du 2nd degré.</p> <p>Les candidats F L E transmettent directement leur dossier au format papier au CIEP Annexe 3 D.1.</p> <p>BO n°35 du 19 octobre 2017 et sur le site du CIEP.</p>	<p>19 octobre 2018 (minuit heure de Paris) à l'adresse : codofil@ciep.fr.</p>

DISPOSITIFS	PUBLIC	OBJECTIFS	DUREE	Procédure de candidature	Date limite de dépôt du dossier
<p>SEJOURS PROFESSIONNELS 2018 / 2019</p>	<p>Enseignants de langues (anglais, allemand, espagnol, italien, portugais), enseignants de disciplines non linguistiques, exerçant dans un établissement public du second degré.</p> <p>Pays concernés : Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni.</p> <p>Pour le Royaume-Uni, il est obligatoire de trouver un établissement d'accueil avant de renseigner son dossier de candidature.</p>	<p>Soutenir et renforcer la construction d'un partenariat mis en place dans un cadre académique et faciliter une réciprocité entre les professeurs de deux pays européens.</p> <p>Permettre aux enseignants de participer à la vie d'un établissement étranger (observation de pratiques pédagogiques et conduite de cours, étude de dispositifs d'accompagnement des élèves, analyse des procédures d'évaluation, d'orientation et d'encadrement).</p>	<p>Deux semaines consécutives (dont une sur la période des congés scolaires).</p>	<p>Annexe 3 B.1 du BO n°35 du 19 octobre 2017 et sur le site du CIEP.</p>	<p>25 mars 2018 à partir de ce lien.</p>
<p>SEJOURS PROFESSIONNELS 2018 / 2019</p> <p>Accueil d'enseignants européens en établissements</p>	<p>Les établissements scolaires français ont également la possibilité d'accueillir un professeur européen pour une durée de deux semaines.</p> <p>Les pays de départ concernés sont l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, l'Irlande, l'Italie, le Portugal et le Royaume-Uni.</p> <p>Les enseignants étrangers candidats procèdent à leur inscription, de leur côté, auprès de l'organisme gérant ce programme dans leur pays.</p>		<p>Deux semaines.</p>	<p>Annexe 3 B.2 du BO n°35 du 19 octobre 2017 et sur le site du CIEP.</p>	<p>1er avril 2018 à partir de ce lien.</p>
<p>STAGE de PERFECTIONNEMENT LINGUISTIQUE, PEDAGOGIQUE ET CULTUREL</p>	<p>Enseignants de langues et disciplines non linguistiques du 2nd degré remplissant les conditions d'éligibilité.</p> <p>Langues concernées : anglais, allemand, espagnol et italien.</p>	<p>Renforcer les compétences linguistiques, culturelles, pédagogiques, didactiques et scientifiques des enseignants.</p>	<p>Durée des stages variable selon le pays et la langue concernée.</p> <p>Ils se déroulent pendant les congés scolaires d'été.</p>	<p>Annexe 3 C.1. du BO n°35 du 19 octobre 2017 et en ligne sur le site du CIEP</p>	<p>19 janvier 2018 (minuit heure de Paris) à partir de ce lien.</p>